



Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué le 16 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle de la Mairie.

Conseillers présents : Christine PEGHAIRE, Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE, Yvon DARNE, Claudine PASTRE

Absents excusés : Martine GIRE, Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET

Désignation du secrétaire de séance : Georges BERINGER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1- **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre**
- 2- **Délibération : révision des tarifs applicables au 01/01/2024**
 - consommation eau : - part fixe
 - part variable indexée sur le volume consommé jusqu'à 200 m3
 - au-delà de 200 m3
 - participation aux frais de branchement au réseau d'eau potable
 - redevance assainissement : - part variable sur le volume consommé
 - participation pour le raccordement au réseau d'eau usée
 - cimetière : concessions et case columbarium
 - location salle polyvalente
 - repas cantine
- 3- **Délibération : participation aux frais scolaires dus par les communes de Chavaniac-Lafayette, Jax t Ste Eugénie de Villeneuve pour l'année scolaire 2020/2021**
- 4- **Délibération : convention d'accueil d'enfants scolarisés à l'école de Chavaniac-Lafayette pour l'année scolaire 2020/2021**
- 5- **Délibération : convention de déneigement - augmentation du tarif horaire demandé par l'agriculteur en charge du déneigement**
- 6- **Délibération : désignation du référent déontologue des élus au CDG 69 par convention avec le CDG 43**
- 7- **Divers :**
 - mise en place d'une aide à la rénovation des façades avec la communauté de communes des rives du Haut-Allier et à destination des propriétaires bailleurs et occupants
 - adressage
 - proposition du SGEB pour la mise en place de la facturation par acompte pour l'eau et l'assainissement (deux factures par an) suite à une forte demande des abonnés

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023

Sans remarque des membres présents, il est adopté à l'unanimité.

2. Délibération : révision des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

a) Consommation eau :

Objet	Tarifs 2023	Propositions 2024	Observations
Part fixe	40.00 €	40.00 €	inchangé
Part variable jusqu'à 200 m ³	0.68 €	0.70 €	Plus 2 centimes
Au-delà de 200 m ³	0.37 €	0.39 €	Plus 2 centimes
Frais de branchement au réseau d'eau	320.00 €	320.00 €	inchangé

b) Tarifs d'assainissement :

Objet	Tarifs 2023	Proposition 2024	Votes
Part variable	0.98 €	1 €	Plus 2 centimes
Participation au raccordement	500 €	500 €	inchangé

c) Prix des concessions au cimetière

l'unanimité des membres présents, les tarifs sont inchangés.

Pour mémoire : concessions trentenaires 300 euros

Renouvellement de concession : 50 euros

d) Prix des concessions au columbarium

à l'unanimité des membres présents, les tarifs sont inchangés.

Pour mémoire : concessions trentenaires 400 euros

Renouvellement de concession : 100 euros

e) Location salle polyvalente :

à l'unanimité des membres présents, les tarifs sont inchangés, soit :

HABITANTS DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES D'AURAC

	TARIFS	CAUTION
- Bal, belote, loto, repas, apéritif dinatoire, etc :		
Prise des clés le matin de l'évènement :		
a) rendues le lendemain à 10 h :	100 €	500 €
b) rendues le lendemain à 17h :	130 €	500 €
- Vin d'honneur :	30 €	

ASSOCIATION DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES D'AURAC

Occupation gratuite

PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES À LA COMMUNE

	TARIFS	ARRHES	CAUTION
- Bal, belote, loto, repas, apéritif dinatoire, etc :			
Prise des clés le matin de l'évènement :			
a) rendues le lendemain à 10 h :	200 €	75 €	800 €
b) rendues le lendemain à 17h :	250 €	75 €	800 €
- Vin d'honneur et réunions d'associations :	50 €	25 €	800 €

CAUTION POUR MISE À DISPOSITION SONO

- Habitants de la commune : gratuit
- Habitants extérieurs à la commune : 800 €

3. Délibération : participation aux frais scolaires dus par les communes de Chavaniac-Lafayette, Jax et Ste Eugénie de Villeneuve pour l'année scolaire 2020/2021

un accord entre les 3 communes ci-dessus et celle de Saint-Georges-d'Aurac prévoit une régularisation avant le 31 décembre 2023.

Pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023, le même accord prévoit une régularisation avant le 31 décembre 2024.

Pour 2020/2021, le coût moyen par élève (pour l'école) est de 1 047,36 €.

46 enfants sont scolarisés à SAINT GEORGES D'AURAC soit,

- 26 de SAINT GEORGES D'AURAC
- 12 de CHAVANIAC-LAFAYETTE
- 2 de SAINT EUGENIE DE VILLENEUVE
- 2 de JAX
- 1 de JOSAT
- 2 de La RENOUEE

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

4. Délibération : convention d'accueil d'enfants scolarisés à l'école de Chavaniac-Lafayette pour l'année scolaire 2020/2021

le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accueil des enfants de la commune de SAINT GEORGES D'AURAC (11 enfants), scolarisés à l'école de CHAVANIAC-LAFAYETTE pour l'année scolaire 2020/2021.

Convention établie à la demande de la Trésorerie pour un montant de 725,46 €/élève.

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

5. Délibération : convention de déneigement - augmentation du tarif horaire demandé par l'agriculteur en charge du déneigement

le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de déneigement avec l'agriculteur au tarif demandé par celui-ci, soit 75 €uros de l'heure (ancien tarif : 60 €uros de l'heure).

6. Délibération : désignation du référent déontologue des élus au CDG 69 par convention avec le CDG 43

Votée à l'unanimité des membres présents.

Financée par le CDG 43 et gratuit pour les communes.

7. Délibération : mise en place d'une aide à la rénovation des façades avec la communauté de communes des rives du Haut-Allier et à destination des propriétaires bailleurs et occupants

- mise en place d'une aide à la rénovation des façades avec la communauté de communes des rives du Haut-Allier et à destination des propriétaires bailleurs et occupants :

Pour : 6 (Christine PEGHAIRE, Claudine PASTRE, Alain GARNIER, Grégory PITOT, Gilles BERINGER et Georges BERINGER)

Contre : 1 (Yvon DARNE)

Abstention : 1 (Jean-Claude TALLOBRE)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier (CCRHA) pour le dispositif d'aides au

ravalement des façades (dispositif fonds façades). Un budget de 5000 € est alloué avec une aide maximale de 1000 € par dossier ou 20 % du montant de la facture.

8. Divers :

- **Adressage** : un groupe de travail initié par Georges BERINGER se réunira le lundi 15 janvier à 14 heures pour avancer sur ce dossier. La Société CARTO DEL SUC sera invitée.
- **proposition du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois (SGEB) pour la mise en place de facturation par acompte pour l'eau et l'assainissement (deux factures par an) suite à une forte demande des abonnés** : le Conseil Municipal souhaite à la majorité le statu quo. Monsieur le Maire fera un courrier dans ce sens au SGEB, tout en laissant le choix aux abonnés (une facture, 2 factures ou éventuellement la mensualisation).
- **Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat** : une prime d'un montant pouvant aller de 205 à 680 € pour nos agents et selon le nombre d'heures effectuées est proposée au Conseil Municipal. Cette prime d'un montant maximum de 800 € est calculée sur une base de 23 700 € brut perçu sur la période du 01/07/22 au 30/06/23
Monsieur Gilles BERINGER s'est retiré et n'a pas pris part au débat.
- **Chèques cadeaux** : mis en place par la CCRHA pour une valeur unitaire de 10 €, le Conseil Municipal opte pour l'octroi de 5 chèques par agent.
Monsieur Gilles BERINGER s'est retiré et n'a pas pris part au débat.

La séance est levée à 21h35

Le secrétaire de séance
Georges BERINGER

Le Maire
Alain GARNIER